

Décision dans la procédure d'opposition n° 6574

Opposante, PODRAVKA PREHRAMBENA INDUSTRIJA D.D. Ante Starcevica 32, HR – 48000 Koprivnica, marque suisse n° 487 771 «PODRAVKA VEGETA (fig.)» contre *Défenderesse KURTSAN FOOD, KURTSAN GIDA TARIM URUNLERI ITHALAT IHRACAT SAN. TIC. LTD. STI.*, Izmir Yolu Uzeri, 23 Uncu Km, TR – BURSA, enregistrement international n° 800 446 «VEGEMIX (fig.)»

Le 18 mars 2004, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. La défenderesse est exclue de la procédure.
2. L'opposition n° 6574 à l'encontre de l'enregistrement international n° 800 446 «VEGEMIX (fig.)» est admise.
3. Après l'entrée en force de la présente décision, la protection de l'enregistrement international attaqué sera définitivement refusée pour les produits désignés en classe 30.
4. La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.
5. Il est mis à charge de la défenderesse le paiement à l'opposante de la taxe d'opposition de 800 francs à titre de dépens et de remboursement de la taxe d'opposition.
6. La présente décision est notifiée aux parties, par publication dans la Feuille fédérale pour la défenderesse.

Voies de droit:

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification, devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires.

18 mars 2004

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 6574

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	12
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.03.2004
Date	
Data	
Seite	1278-1278
Page	
Pagina	
Ref. No	10 137 482

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.